



Compte-rendu commenté de la CGT Educ'Action de la CCP AED-AESH du jeudi 15 juin 2017

Représentante CGT Educ'Action : Adèle Lecomte

- 5 représentants du personnel: 1 CGT, 1 SUD, 1 FO, 2 FSU.
 - 4 représentants de l'administration: Mr JACHIMIAC (DSDEN 44), Mme DURAND (Principale à Clisson), Mme BOUTET-SUIGNARD (cheffe du service de l'accompagnement éducatif- SAE), Mr VAULEON (DRH).

- Vote du PV de la CCP du 10 mai 2016: approuvé à l'unanimité.
- Lecture de la déclaration

Modalités de convocation à la CCP et calendrier:

L'administration dit avoir respecté le délai de convocation en envoyant les convocations deux semaines avant.

La CGT a répondu que les convocations avaient été envoyées dans les établissements et non sur nos boîtes mail, alors que les AED ne sont pas forcément présents dans l'établissement. L'envoi par mail serait plus pratique, en doublon avec l'envoi papier.

La CGT a insisté sur la non communication de documents de travail en amont de la CCP. Même s'il n'y a pas de vote sur ces documents, il est normal de les avoir avant pour en prendre connaissance pour pouvoir en discuter par la suite.

L'administration a donné son accord pour le mettre en pratique la prochaine fois.

Comptabilisation des temps de concertation dans le temps de travail des AESH

Mr le DRH a répondu que le quota d'heures des AESH est annualisé sur 39 semaines, or il y a 36 semaines de cours donc il reste 3 semaines qui peuvent servir à combler d'autres activités comme les ESS (équipes de suivi de scolarisation) . Il est donc normal que ces temps-là soient inclus dans le temps de travail des AESH ou qu'ils soient déduits de leur temps de travail.

Présentation d'un document de travail sur les effectifs et la rémunération

1787 AESH et APSH gérés par le Service de l'Assistance Educative soit 1176 Equivalents Temps Plein

	AESH en CDI	AESH en CDD	APSH en CDI	APSH en CDD
44	166	449	3	26
49	79	224	0	10
53	32	232	0	2
72	95	160	1	1
85	51	248	1	7
Académie	423	1313	5	46

2786 AED soit 1982 Equivalents Temps Plein

	AED	Assistants de Prévention et Sécurité	Total
44	687	6	693
49	389	3	392
53	185	1	186
72	406	4	410
85	300	1	301
Académie	1967	15	1982

Grilles de rémunération :

voir le spécial GT rémunération AESH de la CGT Educ'Action du 15 mai 2017

Quelques précisions apportées à la CCP.

AESH en CDD :

- nouveau recrutement en CDD à l'indice majoré 317 au 1er septembre 2017
- les AESH avec 3 ans d'ancienneté au 1er septembre 2017 seront renouvelés à l'indice majoré 320 au 1er septembre
- les AESH avec 3 ans d'ancienneté en CDD à compter du 2 septembre changeront d'indice à la date anniversaire des 3 ans de CDD

AESH avec un CDI de – de 3 ans

- les AESH bénéficiant d'un CDI au 1er septembre 2017 seront rémunérés à l'indice majoré 325 au 1er septembre 2017
- les AESH CDIés après le 1er septembre passeront de l'indice majoré 320 à 325

AESH avec un CDI de + de 3 ans

- AESH bénéficiant de 3 années d'ancienneté en CDI entre le 01/07/17 et le 31/08/17 passe à l'indice majoré 330 à la date anniversaire des 3 ans du CDI
- AESH bénéficiant de 3 années d'ancienneté en CDI au 01/09/17 passe à l'indice majoré 330 au 01/09/17
- AESH bénéficiant de 3 années d'ancienneté en CDI après le 01/09/17 passe à l'indice majoré 325 au 01/09/17 puis à l'indice 330 à la date anniversaire des 3 ans du CDI

Demande de la FSU d'avoir les quotités de service des AESH: En effet, nous connaissons le nombre global d'AESH mais pas la quotité horaire de chacun.

Pourtant, c'est cette quotité qui montre la précarité du statut des AESH. En effet, la plupart du temps les AESH sont en temps partiel. La CDIisation des AESH amène une stabilité certaine mais ces CDI sont toujours à temps incomplet, ce qui ne change en rien la situation précaire des AESH. La CGT a exprimé son accord avec cette position (cf question diverses).

La cheffe du SAE a répondu que les AESH à temps plein sont en effet très rares.

Mr le DRH a ajouté que l'objectif est d'aller vers des temps pleins et des quotités qui permettent d'avoir un salaire décent. Mais cela reste compliqué. L'administration s'engage à faire une analyse et informer les syndicats par la suite.

Questions diverses posées par la CGT

Demande d'avoir la répartition des moyens en ETP et en personnes physiques par département et par établissement dans l'académie.

L'administration répond « qu'ils y travaillent et vont "tenter" de faire un bilan au niveau de l'académie en détaillant les différents éléments ». Encore une fois, on ne sait pas s'ils le feront réellement.

Communication et mise en place d'une liste de diffusion des personnels AED et AESH

L'administration répond qu'il est possible d'accéder aux fichiers souhaités, mais que la demande doit venir des représentants TICE de la CGT.

Formation des personnels et modalités d'accès au Plan de formation:

Personnels AED :

Le problème étant la non communication de ce dispositif aux AED. Il y a plusieurs cas de figure: soit l'établissement "offre" les heures de formation aux AED et dans ce cas ces derniers peuvent participer à des formations sur ces heures, en dehors de leur temps dans l'établissement. Soit l'établissement n'offre pas les heures de formation et dans ce cas l'AED peut utiliser ces heures pour s'absenter de l'établissement et participer à des formations. Il faut donc communiquer aux AED cette possibilité de formation via le PAF.

Personnels AESH :

Deux formations ont eu lieu cette année.

- connaissance de l'autisme (79 places)
- préventions et secours civiques de niveau 1 (120 places)

Pour l'année prochaine, il est prévu d'en organiser davantage pour faire profiter un maximum d'AESH. Comme pour les formations de cette année, les AESH recevront un mail du SAE les invitant à faire un choix de formation.

Prime de baccalauréat :

C'est une prime qui est versée par le rectorat aux chefs d'établissements qui sont centres d'examen à destination des personnels qui participent à l'organisation des épreuves. Le chef d'établissement décide ensuite de la répartition de cette prime aux différents personnels. La plupart du temps elle est répartie entre le chef d'établissement, l'intendance, le secrétariat et les CPE, mais très rarement aux AED. C'est donc au bon vouloir du chef d'établissement. Par exemple au Mans, les AED du lycée Bellevue touchent une partie de la prime alors qu'au lycée Montesquieu ils n'en voient pas la couleur !

Remarque de la FSU: dans les REP, les enseignants touchent une prime, il n'est pas normal que les AED/AESH n'aient pas cette prime REP alors qu'ils sont sur le terrain avec les élèves.

Cette remarque avait déjà été faite l'année dernière, la réponse du DRH a été que cette

p
r
i
m
e

n
e

c